

Exemples de jeunes réfugiés déboutés en formation en Suisse romande

VAUD

D, Guinée, 17 ans 1/2, arrivée en CH en avril 2017 comme MNA. Recoit une décision négative du SEM en été 2017, confirmée par un arrêt du TAF quelques mois plus tard. Passage à l'aide d'urgence. Après avoir suivi l'école de la transition pendant plusieurs mois a, en été 2018, la possibilité de signer un contrat de préapprentissage auprès d'un agriculteur, qui prépare tous les documents et est prêt à envisager les aménagements nécessaires à la formation ce jeune. L'employeur doit renoncer suite à la situation administrative du jeune.

L. Ethiopie. 19 ans. Arrivé en CH comme MNA en 2016. Après séjour en foyer MNA vit en colocation. Après une année à l'école de transition. Depuis l'été 2018, il suit un pré-apprentissage dans un domaine de la construction. Promesse d'entrée en apprentissage pour août 2019. Décision négative du SEM nov. 18. En recours.

M., Erythrée. 20 ans, arrivée en mai 2015 en CH comme MNA. Après avoir suivi l'école de la transition. le jeune a effectué plusieurs stages, tous positifs. Il obtient une promesse d'apprentissage AFP dans un domaine de la construction dès le mois d'août 2019. En attendant, le patron lui propose de faire un pré-apprentissage dès janvier 2019. Le patron contraint à renoncer au contrat face à la situation administrative du jeune. A l'aide d'urgence, le jeune vit dans une famille qui l'accueille sans défraiement.

Plusieurs autres situations connues – certains jeunes ont dû arrêter un apprentissage/préapprentissage entamé.

GENEVE

A., Erythrée, 20 ans. Il est arrivé en Suisse en sept. 2015 comme MNA. La Suisse lui a refusé l'asile avec arrêt du TAF en octobre 2018 et lui a ordonné de quitter le territoire pour le 15 novembre. Passage à l'aide d'urgence.

Après deux ans de classe d'accueil, il fréquente maintenant une classe d'orientation professionnelle (COP). Il peut continuer l'école sans pour autant pouvoir faire des stages ou toute autre activité rémunérée.

Grâce à des démarches internes venant d'assistants sociaux, il a pu rester dans son logement avec ses colocataires.

NEUCHATEL

T. Erythrée 20 ans est arrivé en Suisse en juin 2016 en tant que MNA. Après avoir pris des cours de français, ce jeune suit plusieurs stages en vue d'obtenir un apprentissage de cuisinier. Après l'arrêt du TAF, il passe à l'aide d'urgence fin décembre 2018. Il doit interrompre sa formation et doit quitter son appartement pour être placé dans un centre pour requérants d'asile.

D'autres situations connues sur Fribourg et Valais. Egalement de jeunes contraints à interrompre un préapprentissage ou apprentissage.